

*Article 31 du Règlement***LE SALVADOR**

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, le vendredi 17 mars dernier, le Père Ignacio Ellacuria, recteur jésuite de l'Université d'Amérique centrale, m'a dit, à moi et aux autres membres de la mission pour la paix au Salvador, que «malgré les apparences et le long chemin qui reste encore à parcourir, nous, au Salvador, n'avons jamais été aussi près de la paix». Le Père Ellacuria était respecté partout dans le monde parce qu'il préconisait courageusement le dialogue et les négociations comme moyens de régler le conflit salvadorien. Nous déplorons le meurtre brutal et insensé de cet homme, de ses cinq collègues et de deux employés, crimes qui ont été commis par l'armée salvadorienne la semaine dernière.

Comme membre de l'OEA, le Canada doit prendre des initiatives indépendantes et particulières pour obtenir un cessez-le-feu et le règlement négocié du conflit au Salvador. Le Canada ne saurait se contenter d'observer la situation. Il doit officiellement reprendre le flambeau que portaient les prêtres assassinés du Salvador et montrer par tous les moyens diplomatiques à sa portée son dévouement à la cause de la paix et des Salvadoriens. Il doit assurer la remise d'une aide humanitaire accrue par les organismes non gouvernementaux et les voies multilatérales.

Il faut défendre les droits fondamentaux de tous, mais surtout des civils. Il faut assurer la sécurité de bénévoles canadiens comme Karen Ridd des Peace Brigades International. Il faut presser les États-Unis de mettre fin, après huit ans, à leur programme d'aide à l'armée salvadorienne, qui est un échec.

* * *

LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, la réforme constitutionnelle est l'un des grands défis auxquels le Canada doit faire face aujourd'hui. Nous savons tous que nous avons besoin d'une forte conception constitutionnelle du Canada. Nous savons également que la tentative faite pour répondre à ce besoin n'a pas encore abouti. Cependant, nous ne pouvons renoncer à ce que nous avons déjà réalisé. Nous devons poursuivre notre avance et résoudre les problèmes difficiles qui se posent. Nous devons non pas nier les facteurs qui nous distinguent, mais définir avec une plus grande précision ce que nous avons de spécial, ce que notre mode de vie a de particulier.

Comme bâtisseurs du Canada, notre défi est de repenser nos attitudes de façon à nous définir en fonction de ce que nous avons donné à notre grand pays et de ce que nous en avons retiré en contrepartie. Une fois que nous l'aurons fait, nous devons oeuvrer ensemble pour déterminer les aspects qui nous distinguent comme Canadiens. Travaillons ensemble pour trouver les points communs et pour forger une Constitution forte. Travaillons ensemble pour un meilleur Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LIGUE CANADIENNE DE FOOTBALL

M. Lorne Nystom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, si vous le permettez, je voudrais soulever une question dénuée de tout esprit partisan. Nul doute que vous vous réjouissez autant que moi de la victoire des Rough Riders de la Saskatchewan sur les Eskimos d'Edmonton dans la finale de l'Ouest, qui s'est disputée hier et a pris fin par le pointage de 32-31 en faveur des premiers. Nul doute aussi que vous vous réjouissez autant que moi que les porte-couleurs d'Edmonton, qui font parfois preuve d'arrogance et de vantardise, aient été remis à leur place. Le vice-président aurait peut-être pu leur porter secours mais hélas il n'assistait pas au match. De même, le premier ministre de la province aurait peut-être dû commander un ou deux jeux du banc.

Les Rough Riders disputeront ensuite la coupe Grey aux Tiger Cats de Hamilton. Je n'ai pu m'empêcher de constater que la députée d'Hamilton-Est a parlé de son banquier. Au lieu de gaspiller l'argent de son banquier dans une course mettant aux prises de parfaits inconnus pour un prix douteux, qui aura lieu dans sept mois dans une autre ville albertaine, elle pourrait plutôt faire un pari sur l'issue de cette partie de football et s'engager à en verser le produit à un organisme de charité. C'est ce qu'elle aurait de mieux à faire.

* * *

• (1410)

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, je prie instamment le ministre des Communications de déposer sans plus tarder à la Chambre des communes le deuxième volet du projet de loi sur le droit d'auteur. Les lois actuelles ne prévoient aucune exception pour le milieu de la recherche pédagogique et les bibliothèques au Canada. En fait, ils doivent constamment violer la loi, tout comme le font les députés, la